

BTSA : INFORMATIONS DIVERSES 2023-2024

Sécurité sociale étudiante - Santé

- Les étudiants sont rattachés au régime général de la sécurité sociale.
- L'ancienne cotisation de sécurité sociale étudiante pour les étudiants non boursiers est remplacée par une contribution unique "vie étudiante", qui comprend la contribution au FSDIE, les cotisations pour les activités sportives et culturelles et le droit de médecine préventive.
- Conférence de prévention étudiante pour mieux se protéger et s'informer sur la santé,
- Services de santé universitaires pour faciliter l'accès aux soins,
- Centres de santé pour l'accès à la contraception, au dépistage, à la vaccination...
- Accès à la maison des adolescents de Vienne jusqu'à 21 ans : prise de RDV avec un médecin généraliste, un psychologue, un assistant social...

Bourses sur critères sociaux (CROUS)

- Le paiement des bourses sur critères sociaux se fera à date fixe : le 5 de chaque mois, dès octobre 2023,
- La bourse sur critères sociaux est versée sur dix mois.
- Critères d'éligibilité consultables sur : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Autres aides financières

- Aide spécifique jusqu'à 1000€ pour les étudiants non-boursiers proches du plafond des bourses,
- Aides spécifiques pour accompagner la mobilité dans l'enseignement supérieur.

Logement

- Caution pour le logement plus facile à gérer avec le dispositif [Visale](#),
- Liste des bailleurs privés et sociaux fournie à titre informatif par AGROTEC dans le dossier d'admission des étudiants.

Guide de la vie étudiante sur Vienne

- Guide élaboré par le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de la ville de Vienne : <https://vienne.fr/guide-etudiant/>
- Aborde différentes thématiques : « études supérieures », « installation à Vienne », « recherche de stage/job », « bouger/se cultiver », « garder la forme », « envie d'ailleurs », « Vienne en bref ».